

## Déclaration d'engagement relative à l'Impartialité, l'Indépendance et la Confidentialité ENQ 41 003

L'inspection de tierce partie a pour objectif de donner confiance à toutes les parties intéressées dans le fait qu'un produit satisfait les exigences d'un référentiel qu'il soit normatif, réglementaire. La valeur de l'inspection est liée à la compétence de l'organisme et de ses inspecteurs mais aussi et surtout à son impartialité et à son indépendance vis-à-vis de l'ensemble des tiers qui participent de près ou de loin au fonctionnement de son système d'inspection (clients, partenaires, personnel, sous-traitants, ...).

C'est pourquoi j'ai décidé la rédaction de cette politique relative à l'impartialité, intégrée au système qualité et publiée sur notre site internet.

Tout d'abord, notre statut de société à responsabilité limitée et la composition de notre capital nous permet de s'assurer que les actionnaires ne sont pas liés à d'autres sociétés en rapport avec nos activités pouvant mettre en cause notre indépendance et notre impartialité.

Par ailleurs, le maintien de notre indépendance et l'assurance de l'objectivité de nos décisions lors des inspections est une priorité au quotidien : chaque situation nouvelle (embauche, sous-traitance, nouvelle activité, nouveau fournisseur critique,...) fait l'objet d'une analyse de risque en terme de conflit d'intérêt dont le résultat est conservé et est utilisé à chaque demande d'inspection pour identifier les risques de perte d'objectivité et les réduire au maximum par le choix de l'inspecteur, du sous-traitant. Si une situation nous place en conflit d'intérêt sans pouvoir en réduire les effets, nos autorités de tutelle seraient averties et consultées avant de pouvoir procéder à une quelconque inspection.

Par ailleurs, pour garantir notre indépendance, nous nous interdisons tout partenariat avec des sociétés concevant, fabriquant, fournissant, installant, achetant, détenant, utilisant ou entretenant les objets inspectés.

Enfin, notre organisation, notre taille et l'implication de chacun en interne assure l'impartialité de notre fonctionnement et de nos jugements lors des inspections.

Je m'engage pour ma part à respecter cette politique et à la faire respecter par toute personne impliquée par l'inspection.

La Direction  
Bruno Chaudet

